



Pensez à réserver à l'avance, certaines sessions sont rapidement complètes.
Plusieurs inscriptions ? Formation en Intra ? Merci de nous consulter pour adapter la proposition tarifaire.

Intitulé de la formation	Dates	Lieu	Nbre jours	Prix net € TTC
TOTAL € TTC				

ORGANISME

Nom de l'organisme :
 Adresse :
 CP / Ville :
 Région / Pays :
 Courriel :
 Téléphone :
 Taille de l'organisme :
 Code NAF :
 N° de SIRET :
 N° de TVA Intracommunautaire :

PARTICIPANT

Nom* :
 Prénom* :
 Fonction* :
 Téléphone* :
 Courriel* :
 Adresse d'envoi de la convocation (si différente) :

Possibilités de financement :

Les formations peuvent être prises en charge, en partie ou totalement, par votre OPCA.
Important : Merci d'effectuer votre demande de prise en charge auprès de votre OPCA avant de participer à nos sessions. Une convention de formation ainsi qu'un programme de formation vous seront transmis pour vous permettre de constituer votre dossier de prise en charge.

* Champs à remplir obligatoirement

CACHET ET SIGNATURE

La signature de ce bulletin signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente et de participation. Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande.

Le :
 Nom du signataire :

Cachet

Signature

ADRESSE DE FACTURATION

(si différente de l'organisme OPCA)

Société - Etablissement :
 Adresse :
 CP / Ville :
 Courriel :
 Téléphone :

- Je souhaite recevoir des offres commerciales de RGPD Academy
- Je souhaite m'inscrire à la newsletter de RGPD Academy
- Je souhaite m'inscrire à la newsletter RGPD de votre partenaire ActeCil

Les données personnelles recueillies par RGPD ACADEMY via ce bulletin ont pour finalité la gestion et le suivi de vos demandes de formation. Avec votre accord préalable, votre email peut être utilisé pour vous envoyer notre newsletter, nos offres commerciales et éventuellement la newsletter de notre partenaire ACTECIL. Ces informations sont à destination du Service Commercial de RGPD ACADEMY, d'organismes paritaires collecteurs agréés et avec votre consentement préalable de notre partenaire ACTECIL. Sauf opposition de votre part, des informations relatives à l'organisation d'autres sessions de formation peuvent vous être adressées. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données, consultez nos CGV au verso ou rendez-vous sur notre site <https://rgpd-academy.eu/politique-protection-des-donnees/>.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION 2019

Toute inscription à un stage de formation RGPD Academy est soumise aux conditions générales de vente et de participation de RGPD Academy rappelées ci-dessous. Tout bulletin d'inscription signé vaut bon de commande. Sauf dérogation formelle et expresse de RGPD Academy ces conditions prévalent sur toute autre. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de RGPD Academy. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

RGPD Academy se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée. Au cas où les frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, RGPD Academy serait fondé à les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

Dans la mesure où RGPD Academy édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. RGPD Academy peut citer le Client à titre de référence en indiquant de manière générique le champ d'intervention, sans pour autant préciser l'étendue des prestations demandées, dans le but de promouvoir ses produits et services.

Toute participation à un stage de formation fera l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion et le suivi de vos demandes de formation. Ces informations sont à destination du Service Commercial de RGPD ACADEMY, d'organismes paritaires collecteurs agréés et avec votre consentement préalable de notre partenaire ACTECIL. Sauf opposition de votre part, des informations relatives à l'organisation d'autres sessions de formation peuvent vous être adressées. Dans le cadre de la gestion de votre inscription à une formation, les données sont archivées pendant 5 ans à l'issue de la prestation. Les données traitées dans le cadre d'opérations commerciales seront conservées pendant la durée des relations contractuelles, augmentée de 3 ans à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. Dans le cadre de la gestion des newsletters, nous conservons votre adresse mail jusqu'à votre désinscription en suivant le lien de désinscription qui y figure. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer vos droits RGPD, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données, en justifiant votre identité par mail à dpo@actecil.fr ou par courrier au : DPO RGPD ACADEMY, Société ACTECIL, 204 Avenue de Colmar, Immeuble Le Mathis 67100 STRASBOURG. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Participation à un stage inter-entreprises :

Dans le cas où, le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, RGPD Academy se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés. Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à RGPD Academy, par écrit, au moins 15 jours avant le début du stage. Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le client moins de 15 jours avant le début du stage, RGPD Academy facturera un dédit de 50% des frais de stage, montant non imputable par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité. Le lieu de formation précisé dans nos brochures publicitaires n'est pas contractuel. En fonction de la gestion des salles, RGPD Academy pourra convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Une attestation de participation est établie à l'issue de la formation.

Participation à un stage intra-entreprise :

Annulation de commande au moins 11 jours ouvrés avant le début de l'intervention :

- Aucune pénalité ne sera appliquée sur les frais d'animation si le client confirme son annulation par écrit à RGPD Academy.
- Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation seront facturés.

Annulation 10 jours ouvrés avant le début de l'intervention, les pénalités suivantes seront appliquées :

- 100% du coût de préparation prévu avant l'animation du stage,
- 25% des autres frais pour toute annulation entre 10 et 6 jours ouvrés,
- 50% des autres frais pour toute annulation entre 5 et 3 jours ouvrés,
- 100% des frais pour toute annulation dans les 2 jours ouvrés.

Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Si l'annulation s'accompagne d'un report programmé durant les 3 mois qui suivent l'intervention annulée, une remise de 25% sera accordée sur les frais de l'intervention reportée. Si RGPD Academy se voit contraint d'annuler une intervention pour des raisons de force majeure, RGPD Academy s'engage à organiser une nouvelle action dans les meilleurs délais.

Nous vous informons conformément à la législation en vigueur qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due de plein droit pour les créances impayées et hors délais de paiement. Cette indemnité forfaitaire, qui s'ajoute aux traditionnelles pénalités de retard, a été fixée à 40 €. Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à 40 €, le débiteur se verra réclamer, sur justifications, une indemnisation complémentaire.

Le CLIENT s'interdit de faire des offres d'engagement, directement ou indirectement, à un collaborateur du PRESTATAIRE ayant travaillé à l'exécution d'une mission relative au RGPD, ou à le prendre à son service, quel qu'en soit le statut, directement ou indirectement par le biais d'un intermédiaire ou par l'emploi d'une société concurrente du PRESTATAIRE, sauf accord express, écrit et préalable ou liquidation judiciaire de ce dernier. Cette renonciation est valable pendant la durée du présent Contrat et pendant une période d'un (1) an à compter de sa cessation quelle qu'en soit la cause. Dans le cas où le CLIENT ne respecterait pas cet engagement, il se verrait obligé de dédommager le PRESTATAIRE en lui versant une indemnité forfaitaire égale à trente-six (36) fois la valeur des appointements mensuels bruts du collaborateur en cause, charges sociales incluses. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux Strasbourgeois compétents.